

Ma carte vitale

Votre carte Vitale est précieuse : elle atteste votre affiliation à l'[Enim](#) 

[1]* ainsi que celle de vos ayants droit et contient des informations utiles sur votre situation et vos droits. Grâce à elle, vos démarches de santé sont simplifiées.



Des informations essentielles

Numéro de sécurité sociale, caisse d'affiliation, liste des bénéficiaires avec leur date de naissance, durée des droits, éventuellement prise en charge à 100 % et date d'échéance : toutes ces informations indispensables à la bonne prise en charge de vos soins et de ceux de vos ayants droit sont enregistrées dans votre carte Vitale.

À noter

Pensez à mettre à jour, au moins une fois par an, votre carte Vitale sur les bornes disponibles en pharmacie, afin qu'elle contienne toujours les informations nécessaires au remboursement de vos soins.

Des démarches facilitées

La carte Vitale facilite vos démarches et réduit le délai de remboursement de vos soins. En effet, vous n'avez plus de feuille de soins à remplir et à envoyer à l'Enim : grâce à la carte Vitale, et en association avec un système de télétransmission, les professionnels de santé que vous consultez (médecins, dentistes, auxiliaires médicaux...) établissent des feuilles de soins électroniques et les transmettent à l'Enim directement depuis leur ordinateur ou un terminal spécifique.

Présentation systématique

Conservez précieusement :

- la carte Vitale que l'Enim vous a envoyé ;
- l'attestation de carte Vitale, dont une copie peut vous être demandée.

Présentez votre carte Vitale à chaque fois que vous faites appel à :

- un médecin, un dentiste, un pharmacien ou un auxiliaire de santé ;
- un laboratoire d'analyses médicales ;
- un établissement de soins, en cas d'hospitalisation ou de consultation.

Vos ayants droit aussi doivent présenter la carte Vitale dans chacune de leurs démarches de santé.

En cas de perte ou de vol

Vous avez perdu votre carte Vitale ou on vous l'a volée ? Appelez immédiatement votre centre de prestations maladie.

Changement de situation

Si votre situation personnelle ou familiale change (naissance, déménagement, nouvelles coordonnées bancaires...), signalez-le rapidement à votre centre de prestations maladie. Celui-ci vous indiquera quelles pièces justificatives fournir et comment mettre à jour votre carte Vitale.

Pour plus d'informations sur la carte Vitale, consultez [le site de l'Assurance maladie](#) [2].

CONTACT : SANTÉ

Tél. :



Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Enim - Centre de prestations maladie de Lorient (CPM2)
33 boulevard Cosmao-Dumanoir
CS 87770
56 327 Lorient Cedex

URL source: <http://www.enim.eu/sante/ma-carte-vitale>